

La séance est ouverte à 18h33 en présence de :

Élus : Julien Consalvi, Adjoint à la fabrique citoyenne, à la démocratie locale et aux politiques du partage

Services de la Ville : Sylvie Baste-Deshayes, responsable du service démocratie participative, Emmanuelle Roggeri, chargée de démocratie participative.

Représentants des conseils de quartier : Frédéric Marion et Cléo d'Orefice (Branly-Boissière); Benjamin Cornu (Bel-Air-Grands-Pêchers-Ernest-Renan); Robert Nalet, Alain Perrot et Claire Prost (Paul Signac-Murs-à-pêches); Kathy Voisembert (Solidarité-Carnot); Blanche Deprez et Liliane Escalada (La Noue-Clos français) ; Francis Proust et Quentin Dekimpe (Centre-ville) ; Jean-Pierre Bonnet et Françoise Lamonica (Villiers-Barbusse).

Association Les Chaudronneries : Matthieu Marchal

ORDRE DU JOUR

- 1. Retour sur les événements qui ont marqué l'été dans les quartiers**
- 2. Échanges sur la reprise d'activités des collectifs d'animation et plus largement, des conseils de quartiers à la rentrée scolaire**
- 3. Préparation du séminaire sur les conseils de quartiers et plus largement, la participation citoyenne**

Sylvie Baste procède à un tour de table.

Julien Consalvi indique que la municipalité souhaite renforcer un certain nombre de dispositifs existants au sein de la collectivité plutôt que d'en créer de nouveaux. Ceci permettra d'effectuer «un arrêt sur image» afin de mener un travail sur le rôle et le fonctionnement des conseils de quartier et de définir le périmètre des besoins. Il s'agit d'ailleurs d'un besoin exprimé par la CCQ. Posé par le législateur en février 2022, le fonctionnement des conseils de quartier n'est pas précisé par le cadre légal, imprécision qui n'a pas empêché son déploiement. Aujourd'hui, il serait opportun de redéfinir son fonctionnement à Montreuil. Cette réunion a pour objectif de laisser s'exprimer les membres de la coordination pour préciser le contenu du prochain séminaire souhaité par la CCQ.

- 1. Retour sur les événements qui ont marqué l'été dans les quartiers : un tour de table de quinze minutes soit une présentation rapide par chaque représentant du conseil quartier présent**

Conseil de quartier La Noue-Clos français

Blanche Deprez expose les aspects positifs :

- la maison de quartier/centre social 100 Hoche a proposé des activités pendant l'été pour les jeunes.
- l'installation de jeux au sein du centre,

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.

Ces activités ont permis aux personnes qui n'ont pu partir en vacances de bénéficier d'activités de groupes agréables.

Les événements négatifs : les rodéos, les nuisances et les problèmes de stationnement sauvage,...

Liliane Escalada déplore l'actuel climat anxiogène pour les habitants du Clos français en raison des futures démolitions de logements (96 logements). Elle souligne la participation du conseil de quartier au COPIL (NPNRU) le 12 juillet 2022, et ce à l'invitation de la mairie : le conseil de quartier a pu donner son point de vue du projet tel que proposé par l'ANRU.

Conseil de Quartier Bel-Air-Grands-Pêcheurs-Ernest-Renan

Benjamin Cornu signale, avec satisfaction, l'expulsion du squat de l'ex-usine EIF, et ce après deux ans d'attente. Un point négatif : la fermeture de la maison de quartier pendant trois semaines. Après l'annonce du départ de la directrice de la Maison de quartier (centre social), on constate que plusieurs postes sont vacants : le poste de coordonnateur jeunesse, deux animateurs qui partent. Il manque un gestionnaire urbain de proximité, un agent de développement local. On se demande comment le service public va fonctionner dans le quartier.

Conseil de Quartier Branly-Boissière

Cléo d'Orefice déplore notamment les problèmes relatifs à la propreté urbaine; l'été a été marqué par des problèmes de transports après trois agressions commises à l'encontre des chauffeurs de bus qui a donné lieu à un droit de retrait fin juillet par les chauffeurs. La RATP a décidé de créer un itinéraire de déviation. Ainsi, la ligne 102 n'a pas desservi le quartier Branly-Boissière durant l'été. On espère le retour à la normale, mais le service est très dégradé depuis plusieurs mois sur plusieurs lignes du quartier. Un collectif d'habitants se mobilise pour que ces difficultés de transport soient réglées durablement.

Conseil de quartier Solidarité-Carnot

Kathy Voisembert déplore la reprise des nuisances sonores et des trafics place Carnot. Music Jam Palace continue à créer des nuisances.

Les interventions sur Gabriel Péri (abattage des arbres par le département) ont fait la une des journaux et cela a été une grosse surprise, une belle déception. La réaction des habitants venait de tous les horizons, pas seulement du conseil de quartier.

Conseil de quartier du Centre-Ville,

Francis Proust, représentant du conseil de quartier du Centre-Ville, annonce qu'il ne participera plus activement à l'animation du conseil de quartier. Le relais est passé à Quentin Dekimpe. Il pointe l'absence d'événements notables.

Quentin Dekimpe le confirme en soulignant que les nuisances habituelles ont perduré. Un point de deal qui s'est installé a fini par s'éteindre très rapidement grâce à un signalement et une intervention rapide.

F. Proust profite de ce point positif pour souligner et saluer la réactivité des élus thématiques.

Conseil de quartier Paul Signac-Murs-à-pêches

Claire Prost pointe l'absence d'événements notables. Autour de Signac, cette année, rien à signaler contrairement à l'année dernière. Sujet commun avec le quartier Bel-Air concernant l'antenne qui fonctionne avec un effectif réduit.

Conseil de quartier Villiers-Barbusse

Jean-Pierre Bonnet tient à faire remarquer qu'il n'est plus membre du collectif d'animation et qu'il ne peut parler en son nom. Il a incité les membres à venir, mais sans succès. Il signale l'absence d'événements notables en raison de la faible présence de commerces et le peu de délivrance de permis de construire. D'après les ordres du jour du conseil de quartier, il déplore que les mêmes problèmes que ceux que l'ancien collectif avait cherché à régler depuis cinq ans, sont à traiter.

Françoise Lamonica note que la nouvelle équipe du collectif d'animation n'invite pas systématiquement les élus de quartier. Le conseil de quartier est plutôt bien fréquenté : une vingtaine de participants.

2. Échanges sur la reprise d'activités des collectifs d'animation et plus largement, des conseils de quartier à la rentrée scolaire**Conseil de quartier Paul Signac-Murs-à-pêches**

Claire Prost attend une réponse de la Maison des Associations concernant une demande de salle en juin. La date régulière du conseil de quartier a changé. Cette attente pose problème dans la mesure où le conseil de quartier s'est engagé à organiser des animations autour de la maison de quartier Marcel Cachin en lien avec « Les portes ouvertes des artistes ». Le manque de local s'avère problématique : faute de salle, l'organisation des contributions ne peut pas être menée.

Sylvie Baste propose d'étudier ce point avec Julien ROMAN.

Claire Prost explique que la Maison des Associations attribue, en théorie, des salles à la demande en réponse aux demandes qui ont été formulées. Et depuis la rentrée de septembre, on ne s'explique pas l'absence de réponses de la maison des associations.

Frédéric Marion indique que les nouvelles demandes des associations sont effectuées au cas par cas tandis que les demandes portant sur des créneaux déjà réservés l'année précédente sont acceptées d'office.

Conseil de quartier Centre-ville

Quentin Dekimpe souligne que le collectif d'animation n'est composé que deux ou trois personnes, point qui nécessite de revoir son organisation. Le collectif d'animation est actuellement dans une phase de refondation.

Il relève qu'un habitant rend publiques des informations qui ont été diffusées au sein des réunions. Une attitude provenant d'un « personnage vindicatif » qui porte atteinte au crédit « confiance » de cette instance. On doit réfléchir à la manière de « canaliser » certaines tensions. Autre sujet à relever : la nécessité de remobiliser les habitants. Dans le quartier, les profils des habitants sont hétérogènes. Un autre collectif existe, mais ne participe pas du tout aux réunions du centre-ville. À côté, les résidents des cités OPHM demandent à être mobilisés pour devenir actifs.

Francis Proust espère pouvoir aborder des sujets qui n'ont pas été abordés ces dernières années.

Conseil de quartier Solidarité-Carnot

Kathy Voisembert souligne que l'été n'a pas entraîné une baisse d'activités. Période active malgré les départs en vacances.

Conseil de quartier Branly-Boissière

Cléo d'Orefice souligne que les contacts entre les membres du conseil ont continué malgré la période de congés. Les problèmes de transport ont occupé une bonne partie des échanges et des mobilisations. Une plénière est prévue le 7 octobre 2022, tandis qu'une deuxième s'avère en attente de confirmation de la part des élus, début décembre.

Frédéric Marion précise qu'il y a eu la création d'un nouveau collectif : collectif des habitant.e.s de Branly-Boissière. Le conseil de quartier est en soutien.

Conseil de quartier Bel-Air-Grands-Pêchers-Ernest-Renan

Benjamin Cornu déclare que l'équipe n'a pas quitté le front de tout l'été en raison de la fermeture problématique de la Maison de quartier. Le conseil de quartier a sollicité les élus en plein été afin de renouer le dialogue avec une équipe qui peine à fonctionner. Une agression au couteau a eu lieu au sein de cette structure. Alors que précédemment les habitants avaient pris l'habitude de se réunir par petits groupes de travail, dans des cafés, une plénière du conseil de quartier est prévue le 27 septembre 2022 dans la maison de quartier. Le but est d'utiliser des méthodes d'animation moins classiques qui permettent de réunir plus de personnes. Avec à la clé, la possibilité de mobiliser plus de personnes. À souligner : le travail et les sujets conséquents menés par le conseil de quartier. Il espère recourir à de nouvelles ressources et mener un travail avec d'autres conseils de quartier : par exemple, sur les sujets concernant les murs à pêches.

Conseil de quartier La Noue-Clos français

Blanche Deprez et Liliane Escalada déclarent que les représentants se réunissent une fois par mois et mènent un travail considérable s'agissant notamment de la réhabilitation.

Les réunions du conseil de quartier se déroulent à la maison de quartier. Le nombre de participants s'avère variable selon les sujets. Le prochain projet portant sur la rénovation attirera un certain nombre de personnes.

Pour Emmanuelle Roggeri, on regrette que les collectifs des quartiers République, Étienne Marcel et Bobillot (secteur Bas-Montreuil) ne se soient pas reconstitués malgré les incitations des élus de quartier qui ont organisé des réunions à cet effet. L'antenne qui va être prochainement être dotée d'un responsable pourra être mobilisée sur ce sujet.

Sylvie Baste constate que les conseils de quartier représentés sont restés actifs pendant l'été. Elle note le besoin des conseils de quartier pour ce qui concerne des demandes de moyens logistiques et d'éventuels conseils relatifs à l'animation. Elle enjoint les membres des conseils de quartier à s'adresser à leurs référents. Elle signale que le service démocratie participative se tient à disposition afin que cette période de reprise, si particulière, ait lieu sereinement.

Julien Consalvi revient sur la situation des structures publiques ayant connu des difficultés dans certains quartiers. Il rappelle qu'il s'agit de structures différentes. Il convient de ne pas sous-estimer les deux années endurées par le service public. Il s'avère nécessaire d'envisager la période qui s'annonce. En effet, il existe une grande incertitude quant à la manière de développer les solidarités dans les mois et les années à venir. Julien Consalvi considère que la désaffection de certains personnels du service public dans des fonctions de relation sociale traduit une fatigue engendrée par les deux années COVID qui ont demandé beaucoup d'énergie de la part du personnel.

3. Préparation du séminaire sur les conseils de quartiers et plus largement, la participation citoyenne

Emmanuelle Roggeri procède à un exposé rapide sur la notion d'intérêt général et ses modes de construction. Elle se réfère tout d'abord au premier dispositif relatif à l'enquête publique. Ceci permet de disposer d'une vision globale de l'évolution de la construction de l'intérêt général et du rôle joué par les conseils de quartier à ce sujet. Ainsi, la première disposition législative vise à protéger le droit de propriété. Le recueil des avis s'avère être un préalable indispensable à la déclaration d'utilité publique s'agissant des expropriations. La création de l'arrêt « Ville nouvelle est » de 1971 s'est avérée fondamentale dans le droit administratif, car ce dernier pose pour la première fois la théorie du bilan. Le Conseil d'État formule la phrase suivante, laquelle sous-tend un certain nombre d'évolutions jurisprudentielles et législatives : « Une opération ne peut être déclarée d'utilité publique que si les atteintes à la propriété privée, le coût financier et les inconvénients d'ordre social qu'elle entraîne ne sont pas excessifs au regard de l'intérêt qu'elle comporte ». Cette formule constitue la pierre angulaire de la démocratie participative. À partir de cette décision, le législateur a graduellement pris en considération les effets d'une décision publique sur les habitants, les acteurs et sur l'environnement. L'intérêt général doit être confronté à d'autres intérêts, tels ceux de la protection de l'environnement et ceux d'autres acteurs économiques. La loi de 1976 a constitué une deuxième étape importante, car elle a posé le principe de l'intérêt général de la préservation de la nature. À partir de la loi de 1976, la preuve de l'intérêt général se complexifie. L'approche de la notion de l'intérêt général recouvre deux champs : la préservation de l'environnement et la nécessité de concilier cette préservation avec d'autres intérêts notamment économiques. La loi Bouchardeau a par ailleurs étendu le champ des enquêtes publiques à des opérations qui ont un impact sur l'environnement. La loi Bouchardeau donne lieu à une formalisation du recueil des avis.

Le détour par les apports jurisprudentiels et législatifs met en évidence l'évolution de l'intérêt général. Auparavant, seul l'État détenait le monopole de la définition de l'intérêt général, tandis qu'à présent il s'agit d'une négociation avec d'autres acteurs. Le processus s'avère désormais itératif. Grâce à la théorie du bilan, les processus de participation font de l'intérêt général la résultante d'une confrontation entre plusieurs intérêts. La conciliation des intérêts généraux constitue le second aboutissement. En outre, il convient de noter que les intérêts particuliers peuvent être conciliés avec l'intérêt général. Cette approche systémique, d'origine anglo-saxonne, prouve que les intérêts particuliers peuvent être défendus par des groupes d'acteurs. Ces intérêts particuliers peuvent être mis en équilibre avec les intérêts généraux. À l'exception des procédures d'enquête publique, l'autorité dispose de toute liberté pour organiser la forme des participations relatives à l'ensemble des dispositifs. Emmanuelle Roggeri précise que le flou a été souhaité par le législateur.

Un représentant du conseil de quartier Branly-Boissière insiste sur le fait qu'il s'agit moins d'un flou que d'une liberté.

Emmanuelle Roggeri indique qu'il s'agit d'un flou législatif qui donne de la liberté, laquelle laisse aux élus la responsabilité de leur engagement dans la marge de manœuvre qui leur revient. Dans un contexte où la démocratie participative perd en mobilisation, il s'avère nécessaire de provoquer et de stimuler la participation auprès d'un public large et représentatif de l'ensemble des catégories sociales. De nombreuses collectivités se sont ainsi efforcées d'innover et de favoriser la participation, tant collaborative qu'implicative.

Sylvie Baste explique que ce rapide exposé a été présenté pour renvoyer à une conception du séminaire inscrite dans une volonté d'ouverture, selon ce qu'elle a relevé des expressions sur le sujet durant ces 2 dernières années. On peut concevoir le séminaire en misant sur des ressources propres et des apports extérieurs permettant de traiter des sujets de fond notamment.

En réponse à une représentante du conseil de quartier Solidarité-Carnot, **Sylvie Baste** expose les quatre questions essentielles qui sous-tendent l'organisation du séminaire, à savoir « pourquoi? », « quand? », « comment? » et « avec qui? ». Ayant assisté à la plupart des réunions de coordination, Sylvie Baste a observé des dysfonctionnements et a constaté quelques incompréhensions entre la ville et les habitants. Il s'avère à présent nécessaire de définir le sens de ce séminaire, d'en déterminer les objectifs afférents et d'en décliner l'apport. Sylvie Baste invite les représentants à s'exprimer sur ce sujet.

Un représentant du conseil de quartier Branly-Boissière déclare que les conseils de quartier ne sont pas considérés; les personnels ne savent d'ailleurs pas à quoi ils servent. Il pointe un problème avec les services de la ville. Il déplore le fait que les membres des conseils de quartier soient considérés comme des « méchants » par les services de la ville et perçus par des élus comme des personnes qui souhaitent déconstruire leur politique. Selon lui, le séminaire vise à ce que les conseils de quartier soient de nouveau au cœur de la participation démocratique. Les membres des conseils de quartier souhaitent agir et co-construire avec les services de la ville.

En réponse à Emmanuelle Roggeri, **un représentant du conseil de quartier Branly-Boissière** indique que les membres des conseils de quartier souhaitent agir et construire avec les services de la ville. Il ne s'agit pas de nuire aux services de la ville.

Sylvie Baste indique que le séminaire vise donc à restaurer la confiance et à partager un socle commun de termes, de principes et d'objectifs.

Un représentant du conseil de quartier Branly-Boissière le confirme et ajoute que le séminaire vise également à partager une organisation de travail spécifique.

Une représentante du conseil de quartier Solidarité-Carnot indique qu'il s'agit de se concerter sur des engagements et des fonctionnements spécifiques.

Une représentante du conseil de quartier Paul Signac-Murs-à-pêches signale qu'il s'avère indispensable de mener une réflexion critique interne à la ville. Afin que le séminaire ne soit pas source de frustration, la ville doit au préalable tenir compte d'un manque de place laissée à l'expression et à l'intelligence collective. La ville doit ainsi mener un effort et mettre en place un réel dispositif de formation et d'organisation. Il serait par ailleurs nécessaire de confronter les analyses et les observations auprès de personnes compétentes. En effet, il n'est pas si évident de traduire des échanges conflictuels en propositions positives et réalistes.

Une représentante du conseil de quartier Branly-Boissière déplore l'absence, dans certains cas, de franc-parler, de culture de la transparence et de la sincérité s'agissant des élus. Il s'avère nécessaire de connaître le réel périmètre d'intervention.

Julien Consalvi répond par l'affirmative et signale que cela vaut aussi pour les habitants.

Une représentante du conseil de quartier Solidarité-Carnot pointe le comportement agressif de certains habitants à l'égard des membres des conseils de quartier.

Un représentant du conseil de quartier Bel-Air-Grands-Pêcheurs-Ernest-Renan pointe la difficulté de mener un travail avec les services de la ville lorsqu'un problème a lieu dans un quartier. Il souligne la nécessité de disposer d'outils communs, tels les tableaux de suivis.

Emmanuelle Roggeri prend note des problèmes de gestion urbaine de proximité. Elle confirme l'existence de certains problèmes de participation s'agissant de grands projets, telle la ZAC à Boissière. Il convient de procéder à une catégorisation des problématiques.

Un représentant du conseil de quartier Bel-Air-Grands-Pêcheurs-Ernest-Renan considère que si les problèmes de proximité ne sont pas réglés, il sera impossible de faire adhérer les participants à d'autres mouvements de concertation.

Une représentante du conseil de quartier Solidarité-Carnot demande si les conseils de quartier disposent d'une boîte aux lettres.

Un représentant du conseil de quartier **Bel-Air-Grands-Pêcheurs-Ernest-Renan** signale la survenance de problèmes récurrents lesquels figurent dans les comptes rendus des conseils de quartier.

Une représentante du conseil de quartier **Paul Signac-Murs-à-pêches** indique que d'autres communes sont confrontées à des problématiques similaires.

Un représentant du conseil de quartier **Bel-Air-Grands-Pêcheurs-Ernest-Renan** s'enquiert de la méthode à adopter s'agissant de la gestion des irritants.

Une représentante du conseil de quartier **Paul Signac-Murs-à-pêches** pointe une faiblesse au niveau de la méthode.

Sylvie Baste convient de la nécessité de clarifier les possibilités de collaboration lors du séminaire. Il s'avère indispensable d'acter les engagements et de définir une organisation de travail commune.

Un représentant du conseil de quartier **Branly-Boissière** estime que le conseil de quartier constitue un relais entre les habitants et les élus. En théorie, aucun habitant ne devrait s'adresser directement à un élu.

Sylvie Baste ne souscrit pas aux propos du représentant du conseil de quartier **Branly-Boissière**.

Un représentant du conseil de quartier du **Centre-ville** estime qu'il existe un danger démocratique dans cette idée.

Une représentante du conseil de quartier **La Noue-Clos français** rappelle que les élus détiennent des heures de permanence.

Un représentant du conseil de quartier **Bel-Air-Grands-Pêcheurs-Ernest-Renan** estime nécessaire d'orienter davantage et plus facilement les demandes des habitants.

Une représentante du conseil de quartier Solidarité-Carnot déclare qu'il n'existe pas d'antenne au niveau des irritants.

Une représentante du conseil de quartier Branly-Boissière indique que ce genre de problèmes ne saurait exister une fois que Sesam sera de nouveau fonctionnel.

Un représentant du conseil de quartier de Villiers-Barbusse signale avoir expliqué lors de son arrivée qu'il était préférable d'assister au conseil de quartier plutôt que d'adresser un message individuel à un élu. Selon lui, le conseil de quartier se révèle être un relais d'un intérêt particulier, rejoignant si possible un intérêt plus général, lequel devient public et accessible à l'ensemble des participants.

Une représentante du conseil de quartier de Villiers-Barbusse déclare que les rapports entre la ville et le conseil de quartier sont peut-être un peu plus complexes que l'image idyllique qui est avancée. Elle déplore l'absence de concertations entre la ville, les habitants et les conseils de quartier s'agissant de certains problèmes d'intérêts généraux. Elle observe par ailleurs un taux élevé de réclamations s'agissant de la circulation et des vélos.

Emmanuelle Roggeri confirme que la gestion urbaine constitue un sujet important. Il s'avère nécessaire de déterminer le rôle du conseil de quartier concernant les questions relatives cette gestion. La question des comportements est à traiter en particulier par les citoyens.

Un représentant du conseil de quartier Bel-Air-Grands-Pêchers-Ernest-Renan pointe la difficulté de déterminer la personne à contacter compte tenu des 16 directions et des 80 services de la ville.

Julien Consalvi pense qu'il est nécessaire que le séminaire consacre un temps de réflexion au conseil de quartier, afin d'en définir l'identité, le périmètre et la singularité. Il convient de partager des méthodes afin de réguler les différends et d'instaurer un dialogue entre les services et les habitants.

Une représentante du conseil de quartier Paul Signac-Murs-à-pêches pointe la nécessité de disposer d'une méthode de la ville afin d'être à l'écoute de la réalité et des besoins des habitants.

Une représentante du conseil de quartier Paul Signac-Murs-à-pêches déclare que les membres des conseils de quartier s'avèrent conditionnés par l'organisation et la disponibilité

de la ville. Le conseil de quartier ne saurait être traité de manière isolée. Il est nécessaire que le séminaire porte d'emblée sur une capacité de complémentarité.

Sylvie Baste estime que les conseils de quartier peinent à se définir.

Une représentante du conseil de quartier Solidarité-Carnot déclare que le travail mené en concertation avec les services a permis de débloquer plusieurs situations. Certains problèmes peuvent néanmoins survenir en ce qui concerne la voirie notamment.

Emmanuelle Roggeri constate que les problèmes sont éventuellement du ressort de l'antenne.

Une représentante du conseil de quartier Solidarité-Carnot répond par la négative et déclare que l'antenne n'intervient pas directement.

Une représentante du conseil de quartier Branly-Boissière déclare qu'il s'avère nécessaire de co-définir le rôle de l' élu de quartier lors du séminaire, lequel est l'interlocuteur privilégié du conseil de quartier. La présence et la mobilisation des élus de quartier sont par ailleurs indispensables. Les membres des conseils de quartier sont tributaires de la mobilisation fluctuante de ces derniers.

Un représentant du conseil de quartier de Centre-Ville se déclare embarrassé par la notion de quartier. Il convient de préciser le périmètre et les attendus relatifs à la participation. Des modifications doivent par ailleurs avoir lieu au sein des services.

En réponse à un représentant du conseil de quartier de Villiers-Barbusse, **Julien Consalvi** considère qu'au sein d'une ville aussi importante, et en vertu de la méthode participative, il n'est pas préférable d'entrer directement en contact avec les services sauf s'il s'agit d'une organisation planifiée.

Un représentant du conseil de quartier de Villiers-Barbusse se réfère à un sujet porté par un habitant, à savoir l'égoutage, et pointe l'importance de la concertation auprès des habitants et des conseils de quartier.

Un représentant du conseil de quartier Paul Signac-Murs-à-pêches espère que le service des relations à la vie associative et les conseils de quartier prendront davantage de place

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.

prochainement. Il souhaite l'établissement d'un véritable document de travail et demande à ce que la ville soumette de réelles propositions.

Sylvie Baste estime normal que le séminaire n'ait pas pu être intégralement défini lors de cette séance, même si elle note que de nombreux sujets ont été évoqués.

Un représentant du conseil de quartier Branly-Boissière considère que Sylvie Baste dispose d'une matière suffisante pour préparer ledit séminaire.

Sylvie Baste acquiesce et résume que le sujet de la collaboration entre la ville et les conseils de quartier sera le cœur du sujet du séminaire. Elle évoque des séances de travail sur la base de cette proposition qui doit être prise en compte par Julien CONSALVI. Il convient de disposer d'un grand temps de préparation afin de parvenir à des propositions.

Une représentante du conseil de quartier Paul Signac-Murs-à-pêches insiste sur le choix de méthodes et leur mise en application.

Sylvie Baste comprend la nécessité d'organiser des temps de réflexion et de travail en amont du séminaire. Il s'avère judicieux de créer un programme qui serait susceptible d'alimenter des parties du séminaire.

Une représentante du conseil de quartier La Noue-Clos français se réfère à un travail précédent relatif à la charte. Il convient de mener une réflexion à ce sujet, car certains articles de ladite charte s'avèrent problématiques et rendent parfois difficile le fonctionnement des conseils de quartier. Au niveau des collectifs d'animation, cette réflexion donnerait lieu à davantage de moyens de communication avec les habitants et la ville. Il s'agirait donc d'un travail à effectuer en amont du séminaire.

Une représentante du conseil de quartier Solidarité-Carnot souhaite que les élus disposent du protocole, car certains ne le connaissent pas.

Emmanuelle Roggeri convient de la nécessité d'identifier les points devant être clarifiés dans le protocole. Ce dernier ne saurait néanmoins être le point focal dudit séminaire.

Sylvie Baste estime nécessaire d'organiser en amont une séance de travail dédiée au protocole.

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.

Un représentant du conseil de quartier de Branly-Boissière affirme qu'il n'existe pas de protocole de conseil de quartier. Il évoque la charte de la démocratie locale, laquelle couvre plusieurs domaines, telles les associations.

Sylvie Baste rappelle que la charte de la démocratie interne a été validée lors du Conseil municipal de février 2015. Elle précise que le protocole s'avère annexé à ladite charte puis qu'il a été mis en forme dans une brochure le rendant plus accessible. Le protocole sera renvoyé à tous.

Julien Consalvi convient de la nécessité de publier ledit protocole sur le site.

Une représentante du conseil de quartier Paul Signac-Murs-à-pêches s'enquiert du fonctionnement et du rôle de la coordination.

Julien Consalvi indique qu'il s'agit d'une thématique à soumettre à l'étape suivante.

Sylvie Baste le confirme et déclare que la proposition desdits programmes et la date de la prochaine séance seront adressées par mail aux participants.

La séance est levée à 20heures 38.